

ANNEXE 8

Prescriptions techniques pour classement des voies nouvelles

Les emprises des voies et de ses dépendances devront être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur, au permis d'aménager et aux prescriptions techniques donnés par les services de la CDCG.

Durée de service entre 10 et 15 ans

1-Sur chaussée

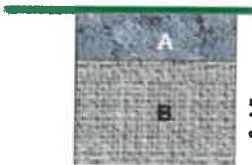
Dimensionnement suivant classe de trafic :

Trafic	Voie de desserte Lotissement Rurale <30 PL/jour (T5)	Voie de distribution Rurale < 50 PL/jour (T4)	Liaison structurante Transit inter urbain <150 PL/jour
Matériaux			
A	BB 6cm	BB 6cm	BB 6cm
B	GNT 0/31.5 30 cm	GNT 0/31.5 40cm	GB 14 cm GNT 0/31.5 30 cm

Pour plateforme de portance minimale PF2 50MPa<EV2<80MPa

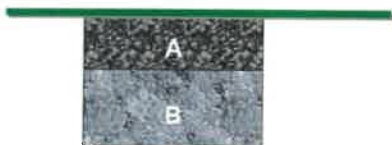
Pour une plateforme avec un module plus faible un traitement de sol, purge ou drainage devra être réalisé afin d'obtenir une portance PF2 ou supérieure, suivant une étude de sol réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

2 - Sur accotement



A : GNT 0/31,5 épaisseur 30 cm
 B : Tout venant 0/20

2 – Sur trottoir (revêtu en béton bitumineux)



A : BB 0/6 épaisseur 4 cm
 B : GNT 0/31,5 épaisseur 30 cm



Le Président
 Christian BOULEAU